

Folio trente six

son épouse, lesquels ont signé avec nous
aussi que le père, le futur fait —

Pierre Leroux

Jean L'heureux

Marie Anna L'heureux Rivoire

Stephane E. Edgworth

N. 16 Le vingt cinq novembre mil
neuf cent. un après la publication
d'un ban de mariage entre Luc
Pruneau Giroux, veuf ^{de} ~~mar~~
de défunte Lucina Houle de cette
paroisse d'une part, & Delvina
Mailhot veuve ~~mar~~

de Actane. Merci aussi de
cette paroisse d'autre part, la
disposant de deux bans de
mariage ayant été accordé
par qui de droit en date du
vingt. un novembre mil neuf
cent. un au ~~con~~ ~~sent~~ ~~ment~~
d'accommoder au ~~con~~ ~~sent~~ ~~ment~~
ment à ce mariage nous ~~présent~~
s'annexé, cuni de la paroisse
de St. Esprit de Kamies
les avons mariés suivant les
rites & cérémonies observées en
la sainte Eglise Catholique en
présence de Honoré Houle, beau père
de l'époux, & de Jean Mailhot, père de
l'épouse, lesquels, ainsi que le
dit époux, ont déclaré ne savoir
signer; l'épouse a signé
avec nous, le futur fait.

Delvina Mailhot

Dos. Tenir ~~les~~ ~~actes~~

N. 17 Le vingt cinq novembre, mil neuf
cent. un vu la dispense de trois